**Zeitschrift:** Ur-Schweiz : Mitteilungen zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz = La

Suisse primitive : notices sur la préhistoire et l'archéologie suisses

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Urgeschichte

**Band:** 16 (1952)

Heft: 1

**Artikel:** La corporation des Transalpini et Cisalpini à Avenches

Autor: Alföldi, André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1034563

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Stähelin noch in hohem Alter die 3. Auflage bis zum letzten Exzerpt ergänzt und wo nötig umgearbeitet hat, verrät eine nie erlahmende Arbeitskraft und ein Verantwortungsbewußtsein gegenüber dem eigenen Lebenswerk, wie sie nur dem echten Forscher eigen sind.

Die Schweiz darf stolz sein, einen Mann dieses Formates hervorgebracht zu haben. Zu tiefem Danke sind wir ihm verpflichtet für die unvergänglichen Früchte seiner Arbeit, die er uns geschenkt hat. Wer ihn persönlich kannte, wird den in seinem Wesen so bescheidenen, aber in seinem Urteil so unbestechlichen Menschen und geistvollen Gelehrten nicht vergessen.

R. Laur-Belart

## La corporation des Transalpini et Cisalpini à Avenches

Memoriae felici Felicis Stähelin sacrum

En étudiant un groupe de monuments archéologiques de la période impériale moyenne dans les provinces du Danube, l'auteur de cet article s'est aperçu qu'il devait y avoir un rapport étroit entre les sujets représentés sur ces objets et ceux de la céramique à reliefs de la vallée du Rhône. En effet, les médaillons en relief visés et les moules en terre cuite servant à la fabrication d'une sorte de gâteau de miel ont leurs origines au bord du Rhône<sup>1</sup>). Mais ce n'est pas seulement les motifs artistiques provenant de la Gaule méridionale qui ont pénétré en Pannonie; on y trouve aussi des éléments essentiels de la culture impériale rayonnant de la Narbonnaise; nous n'en citons que les représentations relatives au culte impérial ou encore des vers tirés de pièces de théâtre romaines<sup>2</sup>). Cette intense influence culturelle ne s'exprima évidemment pas seulement par l'importation de médaillons de terre cuite à reliefs: sous la dynastie julio-claudienne déjà, une grande quantité de monnaies de bronze frappées à Nemausus (Nîmes) avait inondé les pays du Danube<sup>3</sup>). On en a conclu qu'il s'agissait là d'une frappe « officielle »: le phénomène s'explique tout simplement par un intense trafic commercial. Plus tard, les marchés danubiens ont connu un afflux énorme de poterie en terre sigillée issue de La Graufesenque, de Banassac et de Lezoux<sup>4</sup>). De même, les produits de la célèbre industrie celtique des chars 5), ainsi que des statuettes et ornements en bronze 6) et toutes sortes de produits industriels en matières périssable ont dû suivre la même route.

On a reconnu depuis longtemps qu'il existait des routes commerciales très fréquentées entre le Rhône et le Danube<sup>7</sup>) et que ces routes devaient traverser nécessairement le territoire suisse<sup>8</sup>). Mais ce n'est qu'en étudiant les monuments relatifs aux corporations de commerce et de transport dans les



Fig. 2. Avenches. L'inscription de Q. Otacilius Pollinus (état actuel).

Photo Mühlmann

musées de Genève, Lausanne et Avenches que nous avons compris de quelle manière ce commerce s'est déroulé\*). Ces monuments montrent clairement le rôle intermédiaire qu'a joué l'Helvétie romaine entre l'ouest, l'est et le nord de l'Europe. Nous publierons sous peu les fruits de nos recherches entreprises dans ce domaine, avec la collaboration de nos étudiants H. Bögli, H. Frei, H. Lieb et G. T. Schwarz, au cours de l'hiver passé. Aujourd'hui, nous ne donnerons que quelques renseignements relatifs aux corporations commerciales en question à la suite d'une interprétation de la grande inscription de Q. Otacilius Pollinus à Avenches 10).

Malheureusement, cette grande inscription a été cimentée à un mur de sorte qu'il est souvent difficile de discerner les fragments originaux et les remplissages modernes en ciment (voir fig. 2). C'est pour cette raison que notre reconstruction, dans laquelle les caractères pleins désignent les lettres ou fragments préservés et les lignes ponctuées nos restitutions, reste sujette à caution. Bien que fort maltraitée lors des premiers essais de restauration, cette reine des inscriptions d'Avenches présente, même dans son état actuel, un double avantage: elle nous renseigne sur les dimensions de ce monument épigraphique et en même temps elle nous donne quelques points de départ pour la reconstitution du texte.

Abordons maintenant le texte même: on éliminera d'abord le vide à la ligne 3 après la lettre T en lisant t[am]. Par conséquent, la particule tam exigeant

# QOTACILIO QVIRPOLLINO QOTACILI CERIALIS FILIO OMNIBUS HONORIBUS APUD SVOS FUNCTO TAMIMMUNITATEM QUAMOMNES ALIOS HONORES IN QUAMPLURI BUS CIVITATIBUS ADEPTO .... VT

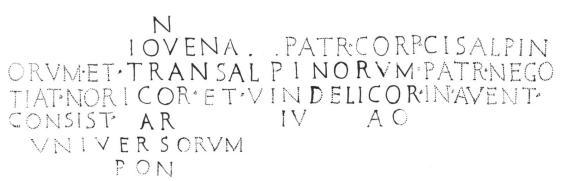


Fig. 3. Avenches. Restitution provisoire de l'inscription fig. 2, d'après A. Alföldi.

dans l'ensemble d'une phrase son pendant *quam*; notre reconstruction de la ligne 4 (voir fig. 3) nous semble la plus vraisemblable, bien qu'elle ne se base que sur peu de fragments. La restitution de cette ligne ne prétend donc aucunement à l'exactitude littérale. Ajoutons encore que la lettre S à la fin de la ligne 4 (voir fig. 2) nous paraît y figurer à tort, si bien que nous l'avons négligée. Nous justifions la forme archaïsante *quampluribus* (pour *compluribus*, forme qui est normale 11) par d'autres archaïsmes trouvés dans les inscriptions d'Avenches, tel *quoi* pour *cui* 12).

Q. Otacilius Pollinus est issu d'une famille apparentée à la maison impériale flavienne 13). Sans doute, notre Otacilius a-t-il parcouru une carrière militaire et civile aux services de l'Etat. Les différentes stations de cette carrière ne pouvaient manquer sur une inscription aussi détaillée que la nôtre et qui donne une mention sommaire de ses fonctions dans les municipalités et de ses titres honorifiques de même provenance. La liste de ses magistratures et de ses mérites devait, à notre avis, occuper une place au moins égale à la lacune signalée au milieu de notre reconstruction provisoire et hypothétique (voir fig. 3).

Un peu à droite du milieu se trouvent les restes d'un chiffre (voir fig. 2). Le fragment étant isolé, on peut le mettre en rapport avec la mention de titres militaires ou de fonctions civiles. Pour peu que cet Otacilius ait parcouru une carrière équestre, on pourrait penser à une fonction telle que, par exemple celle d'administrateur des *IIII vectigalium publicorum Africae*.

Les premières lettres de la partie inférieure du texte (voir fig. 3) pourraient être la fin du cursus honorum. Quant à la partie OVENA, nous en suggérons l'interprétation provisoire suivante: si la première lettre est vraiment un O et pas un Q, nous proposerions [soci]o vena[licii] (membre de la société percevant l'impôt sur les esclaves).

La restitution de la fin de l'inscription (fig. 3) est basée sur le fait qu'il faut rapprocher l'un de l'autre le fragment qui se trouve un peu à gauche du milieu de celui qui est situé un peu plus bas, à droite (voir fig. 2). C'est après ce rapprochement que nous lisons les quatre mots *Transalpinorum*, *Noricorum et Vindelicorum*. Vu le grand nombre de combinaisons possibles dans les limites de notre inscription, cette congruence heureuse de quatre mots d'un sens convergent nous paraît exclure un hasard. Néanmoins, nous n'avons pas encore pu déterminer la place exacte de ce complexe de mots dans la partie finale de l'inscription.

Nous verrons plus loin que les *Transalpini* ont fait partie d'une société de commerce. Les *Norici* et *Vindelici*, nommés sur l'inscription en même temps que les *Transalpini*, semblent être des commerçants, eux aussi; c'est ce qui justifie l'adjonction de *negotiatorum* aux termes mentionnés. Quant à la formule *in Aventico consistentium*, elle est purement hypothétique. Sans doute, notre Otacilius Pollinus faisait-il partie de la noblesse d'Avenches. Il était un bienfaiteur de la ville – ce que souligne encore l'érection d'une schola en l'honneur de son fils (?) (CIL XIII 5106). Ses rapports avec les dites sociétés de commerce ne pouvaient être que ceux d'un patron, comme nous l'avons indiqué dans notre reconstitution.

A la fin de l'inscription, on s'attendrait à une formule plus ou moins fixe comme nous en trouvons sur d'autres inscriptions honoraires à Avenches, c'est-à-dire quelque chose comme ob egregia eius erga omnes merita scholam et statuas ponendas curaverunt. Car il doit s'agir d'une schola, d'un lieu de réunion tel qu'on les trouve en grand nombre autour des fora. Notre inscription doit avoir constitué le paroi de fond d'une telle schola. En reconstituant le début et la fin de cette inscription monumentale en lettres capitales (voir fig. 3), nous avons voulu donner par là une idée des dimensions de ce magnifique monument épigraphique et en même temps illustrer la hauteur du bâtiment même. Comme la hauteur de l'inscription égalait à notre avis sa largeur (qui est de 6 mètres env.), la pièce qu'elle ornait devait être encore plus haute. Les dimensions en étaient donc assez imposantes. A cette occasion, nous nous voyons obligés de contredire notre cher et inoubliable ami Félix Stähelin. Dans son ouvrage fondamental et bien connu, il désigne comme schola tout le complexe architectural

de 55 m de longueur <sup>14</sup>), sur le terrain duquel fut trouvée notre inscription. Or, les scholae sont plus précisément les locaux qui se groupent sous des colonnades autour d'une cour. Le fait qu'on a trouvé à Avenches plus d'une schola – nous pensons surtout à la schola des bateliers dont on a trouvé l'architrave <sup>15</sup>) – suggère la présence d'un complexe de compartiments semblable à celui du « foro delle corporazioni » à Ostie <sup>16</sup>). Là, les locaux respectifs de corporations diverses se groupent sous une colonnade autour d'une place; des inscriptions sur les mosaïques du sol nous apprennent même à quelles sociétés appartenaient ces locaux. Les stationes des provinciaux à Rome, où les compatriotes se donnaient rendez-vous <sup>17</sup>), ou encore les scholae des principales (sous-officiers) autour de la cour d'honneur, dans les camps légionnaires <sup>18</sup>), devaient être d'un caractère semblable. Doivent être mentionnés également dans cet ordre de faits les salles de réunion des 13 peuplades noriques dans l'édifice de représentation de leur capitale <sup>19</sup>), découverte importante des recherches autrichiennes d'après-guerre. G. T. Schwarz traitera prochainement de ces questions.

Reste à examiner qui étaient ces *Transalpini* dont Q. Otacilius Pollinus semble avoir été le patron à Avenches. Grâce à deux inscriptions, nous sommes mieux renseignés sur eux. Ces inscriptions sont très instructives aussi bien par leur lieu de trouvaille même que par leur contenu:

CIL XIII 2029 = ILS 7279, trouvée à Lyon: D. M. Senni Metili [T]reveri, negotiatori corporis splendidissimi Cisalpinorum et Transalpinorum, eiusdem corporis praef (ecto), fabro tignuario Lug(dunensi), etc.

CIL V 5911 = ILS 7527 trouvée à Milan: . . . [negotiato]ris Cisalpin(i) [e]t Transalpin(i), patr(ono) coll(egii) naut(arum) Comens(ium), etc.

Cette société avait donc ses sièges principaux à Milan et à Lyon, centres commerciaux de l'Italie septentrionale et de la Gaule méridionale. Son nom complet devait être par conséquent: corpus splendidissimum negotiatorum Cisalpinorum et Transalpinorum. Elle transportait les produits de la Gaule méridionale vers le Nord – en suivant la route fluviale du Rhône et les routes terrestres à travers la Suisse, où elle avait une succursale à Avenches –, mais aussi des marchandises de provenance italique par le Lac de Come, puis vers le Nord en passant par Bregenz. Notons encore qu'on trouve des Treveri, membres de cette société, à Lyon (voir plus haut) et à Avenches <sup>20</sup>). Un rapport des Cisalpini et Transalpini avec le Rhin et les régions de la Moselle ne peut donc pas être nié.

C'est ainsi que se forme sous nos yeux une société commerciale à large expansion. Pour profiter des marchés danubiens de plus en plus florissants depuis le règne de Domitien, elle s'est même établie dans la capitale de la Pannonie inférieure. Preuves en soient les inscriptions trouvées par un savant décédé beaucoup trop tôt, Lajos Nagy, pendant ses fouilles à Aquincum<sup>21</sup>). Ces monuments nous apprennent l'existence, au début du lle siècle, d'une société nommée Agrippinenses Transalpini. Mais le nom officiel des marchands de Cologne

établis à Aquincum ne pouvait être en général Transalpini, parce que les villes de Cologne et d'Aquincum se trouvent l'une et l'autre au nord des Alpes. Or, l'expression Transalpini est seulement compréhensible quand on la met en rapport avec l'Italie. Ce n'est que du point de vue de l'Italie que les Agrippinenses étaient des Transalpini. Ces marchands d'Aquincum semblent avoir suivi les contingents d'une troupe de cavaliers qui, de la région de Cologne ont été déplacés dans les contrées du moyen Danube<sup>22</sup>). Par suite, ils y auraient fondé une succursale des Cisalpini et Transalpini. Nous concluons du manque de la mention des Cisalpini à Aquincum que cette société a établi son activité sur le trafic commercial direct entre la Germanie romaine et les pays danubiens, en laissant à côté le parcours des marchandises à travers l'Italie du nord. L'ouverture de la route, le long du Limes, reliant le Rhin au Danube doit en être la cause <sup>23</sup>).

Ces rapports prouvent le rôle important qu'a joué Aventicum dans la circulation commerciale entre les provinces occidentales de l'Empire romain. Ajoutons-y encore le rôle des *Norici* et *Vindelici*: et voilà que cette inscription d'Avenches nous permet d'apercevoir tant de fils venant, de tous côtés, aboutir à la capitale de l'Helvétie romaine.

Le résultat provisoire de nos recherches nous encourage à poursuivre nos efforts pour reconstituer les inscriptions plus ou moins mutilées des scholae d'Avenches. Mais ce qu'il nous faudrait pour cela, ce sont d'abord les moulages de l'inscription d'Otacilius et ensuite un local à Avenches (ou à Berne), où nous puissions essayer de reconstituer, à l'aide des centaines de fragments, les inscriptions voisines de celle dont nous avons parlé aujourd'hui. Quant au travail, nos étudiants s'en chargeraient volontiers. Pouvons-nous compter sur l'aide bienveillante de l'Association Pro Aventico?<sup>24</sup>)

André Alföldi

<sup>2</sup>) Folia Arch., loc. cit., p. 72 et suiv.

3) M. Grant, From Imperium to Auctoritas, 1946, p. 70 et suiv.

4) G. Juhász, Die Sigillaten von Brigetio (Diss. Pann., ser. 2, vol. 3). L. Nagy, dans: Laureae Aquincenses 2, 1941, p. 218 et suiv. (Diss. Pann., ser. 2, vol. 11). – F. Stähelin, Die Schweiz in römischer Zeit 3, 1948, p. 436 et suiv.

<sup>5</sup>) A. Alföldi, dans: Archaeologiai Értesitö N. S. 48, 1935, p. 217 et suiv. – Le même, dans: L'antiquité classique 8, 1939, p. 347 et suiv. – Le même (avec A. Radnóti), dans: Serta Hoffilleriana, Zagreb 1940, p. 309 et suiv.

6) J. Csalog, Archaeologiai Értesitö 1944/45, p. 197 et suiv. Cf. Mme. G. Faider-Feytmans, dans: Gallia 6, 1948, p. 385 et suiv.

<sup>7)</sup> Cf. le bel ouvrage de M. P. Charlesworth, Les routes et le trafic commercial dans l'Empire romain, 1938 (1939).

8) F. Stähelin, op. cit., p. 340 et suiv.

<sup>1)</sup> A. Alföldi, Tonmodel und Reliefmedaillons aus den Donauländern, Laureae Aquincenses 1, 1938, p. 312 à 341 et pl. 48 à 75 (Diss. Pannonicae, ser. 2, vol. 10). – Le même, Folia Archaeologica 5, 1945, p. 71 à 73 et pl. 1 et 2.

<sup>°)</sup> D. van Berchem, Zeitschr. f. Schw. Gesch. 17, 1937, p. 83 et suiv. P. Collart/D. van Berchem, Inscriptions de Vidy (Association du Vieux-Lausanne, Fouilles de Vidy II, 1939 et IV, 1941). – Ernst Meyer dans E. Howald/E. Meyer, Die römische Schweiz, 1941, p. 264, no. 217. – F. Stähelin, op. cit. p. 447 et suiv.

10) W. Wavre, Indicateur d'Antiquités Suisses (Anz. f. Schw. Altertumskunde), 4, 1902/03, p. 138 et suiv., puis ibid. 7, 1905, p. 96 et suiv. - CIL XIII 11480. - E. Meyer dans E. Howald/E. Meyer, op. cit., p. 262 et suiv., no. 212. – F. Stähelin, op. cit., p. 197, note 3 et p. 478.

11) CIL II 2129. XI 3126. XIV 107 etc. – Cf. H. Dessau, ILS 3, p. 689 et suiv.

- <sup>12</sup>) CIL XIII 5110 = Howald/Meyer, op. c t., no. 194.
- 13) F. Stähelin, op. cit., p. 197, note 3. E. Meyer, op. cit., no. 212.
   14) F. Stähelin, op. cit., p. 478 et suiv.

15) Cf. le plan d'Aventicum par L. Bosset dans F. Stähelin, op. cit. (Suppl. III).

16) G. Calza, Il piazzale delle corporazioni e la funzione commerciale di Ostia (Bolletino della Comm. archeol. comunale di Roma 43, 1915/16, p. 178 et suiv.).

<sup>17</sup>) Pline, nat. hist. XVI 44, 236. Suéton, Néron 37.

- 18) A. v. Domaszewski, Die Religion des römischen Heeres (Extrait de Westdeutsche Zeitschr. f. Gesch. u. Kunst, 14, 1895), p. 32, 78 et 79, 107.
- 19) C. Praschniker, dans: Carinthia 139, 1949, p. 148 et suiv. B. Saria, dans: Historia 1, 1950, p. 458. – R. Egger, dans: La Nouvelle Clio 3, 1951, p. 226 à 228.

<sup>20</sup>) CIL XIII 5071 = Howald/Meyer, op. cit. p. 261, no. 209.

<sup>21</sup>) L. Nagy, dans: Germania 15, 1931, p. 263 et suiv. et 16, 1932, p. 290 et suiv. Cf. les notes dans: Budapest Története 1, 1942, p. 295, 315, 323 et suiv., 343, 351, 415, 467, 504, 571, 605, 661. R. Egger, dans: Anz. d. Akad. d. Wiss. in Wien, phil.-hist. K . 1951, p. 209 et suiv.

<sup>22</sup>) A. Alföldi, Zu den Schicksalen Siebenbürgens im Altertum (Ostmitteleuropäische Biblio-

thek, éditée par E. Lukinich, no. 54), 1944, p. 54 et suiv.

<sup>23</sup>) Cf. notre conférence sur «Rhein und Donau in der Kaiserzeit», publiée dans le Jahres-

bericht d. Ges. Pro Vindonissa 1948/49, p. 5 et suiv.

<sup>24</sup>) Nous devons la belle photographie de la grande inscription à la gentillesse de M. J. Bourquin, président de l'Association Pro Aventico et la traduction exacte de l'allemand à notre cher élève Hans Bögli, ét. ès lettres.

### Der römische Gutshof von Oberentfelden im Aargau

Wer heute an einem sonnigen Frühlingstag, im Auto über Berg und Tal sausend, seine Blustfahrt genießt und sich am lieblichen Wechsel der Felder und enggescharten Dörfer freut, kann sich kaum vorstellen, daß diese Landschaft zur Römerzeit ganz anders ausgesehen hat. Das Dorf in seiner heutigen Gestalt fehlte damals ganz; der Gutshof bestimmte das Siedlungsbild. Vergessen wir eines nicht: Das nördliche Alpenvorland lag für den Römer weit draußen am Rande seiner Welt, es war Kolonialland und in erster Linie dazu bestimmt, durch die Großgrundbesitzer, die sich aus den angesiedelten Veteranen entwickelt hatten, durch Großhändler und Bankiers ausgebeutet zu werden. Die bescheidenen Hüttendörfer der keltischen Einwohner waren verschwunden, die Gehöfte beschlagnahmt, das Kulturland durch geschulte Geometer vermessen und aufgeteilt, und bald schossen im ganzen Lande die steinernen Bauten Pilzen gleich aus dem Boden, wie von einem Gärtner einzeln in die abgezirkelten Felder gepflanzt. Respektabel war der Umschwung eines solchen Kolonistengutes. Mit rund 3-4 km² kam es der mittleren Größe eines heutigen Dorfbannes gleich. Über die Zahl dieser Höfe läßt sich eine einfache Schätzung vornehmen. Das schweizerische Mittelland, das von den Römern vor allem kolonisiert wurde, umfaßt vom Genfer- bis zum Bodensee rund 10 000 km². Teilen